



Commune de Courgevaux

Adaptation du plan d'aménagement local aux conditions d'approbation

Modification au plan d'affectation des zones

Plan A: Territoire communal

Plan B: Centre village

Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

22 mai 2025

archam

Archam et Partenaires SA
Route du Jura 43
1700 Fribourg

026 347 10 90
info@archam.ch
archam.ch

Sources des données de base
Données cadastrales: Etat de Fribourg
Carte des dangers naturels du canton de Fribourg
Secteur de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par la SENFR
Sites pollués: SCh
Nature et paysage: reproduction autorisée par le SNP
Recensement des biens culturels: SBC
Recensement et inventaire des sites archéologiques: SAEF
Inventaire des boisements de la commune de Courgevaux

Eléments protégés superposés

Objet IVS protégé, catégorie 1

Objet IVS protégé, catégorie 2

Biens culturels immeubles protégés, catégorie 1

Biens culturels immeubles protégés, catégorie 2

Biens culturels immeubles protégés, catégorie 3

Boisements hors-forêt protégés en zone à bâtir

Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir (arbre)

Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir (haie)

Boisements hors-forêt protégés hors zone à bâtir

Boisement hors-forêt (arbre), non exhaustif

Boisement hors-forêt (haie), non exhaustif

Autres éléments superposés

Limite de construction à l'espace réservé aux eaux

Constatation de la nature forestière

Informations indicatives

Tracé de ligne électrique HT 220 KV

Tracé de ligne électrique MT 16-18 KV

Conduite à gaz

Zones "S" de protection des eaux souterraines légalisées

S1

S2

S3

Ruisseau

Plan d'eau

Ligne ferroviaire TPF

Autoroute

Autoroute (tunnel)

Bâtiment

Bâtiment souterrain

20) Mise à jour de l'inventaire des boisements hors-forêt protégés en zone à bâtir

21) Intégration des boisements hors-forêt protégés hors zone à bâtir

22) Intégration de la limite de construction à l'espace réservé aux eaux

23) Actualisation de la constatation de la nature forestière

24) Distinction des zones "S" de protection des eaux souterraines légalisées selon la catégorie

25) Actualisation du réseau hydrographique

14) Suppression de la mise en zone et du PAD "En Faradant"

13) Intégration d'un périmètre à densité différenciée. IBUS: 0.80

12) Intégration des alignements

11) Intégration de bandes d'implantation obligatoires

10) Intégration d'un PAD obligatoire

9) Changement d'affectation de RFD à VIL et intégration d'un périmètre à prescriptions particulières: IBUS et hauteur des bâtiments maintenus

8) Intégration de l'art. 57 à 60 RF au périmètre de protection du site construit

7) Suppression des secteurs A, B et C

6) Intégration de huit espaces verts et un espace vert le long du ruisseau

5) Intégration de deux espaces libres

4) Intégration des art. 81, 82 et 74, 86 (partiels) RF au périmètre de protection du site construit

3) Intégration d'un périmètre pour une procédure qualifiée

2) Intégration d'un périmètre à densité différenciée. Indice de masse: 2.0m3/m2

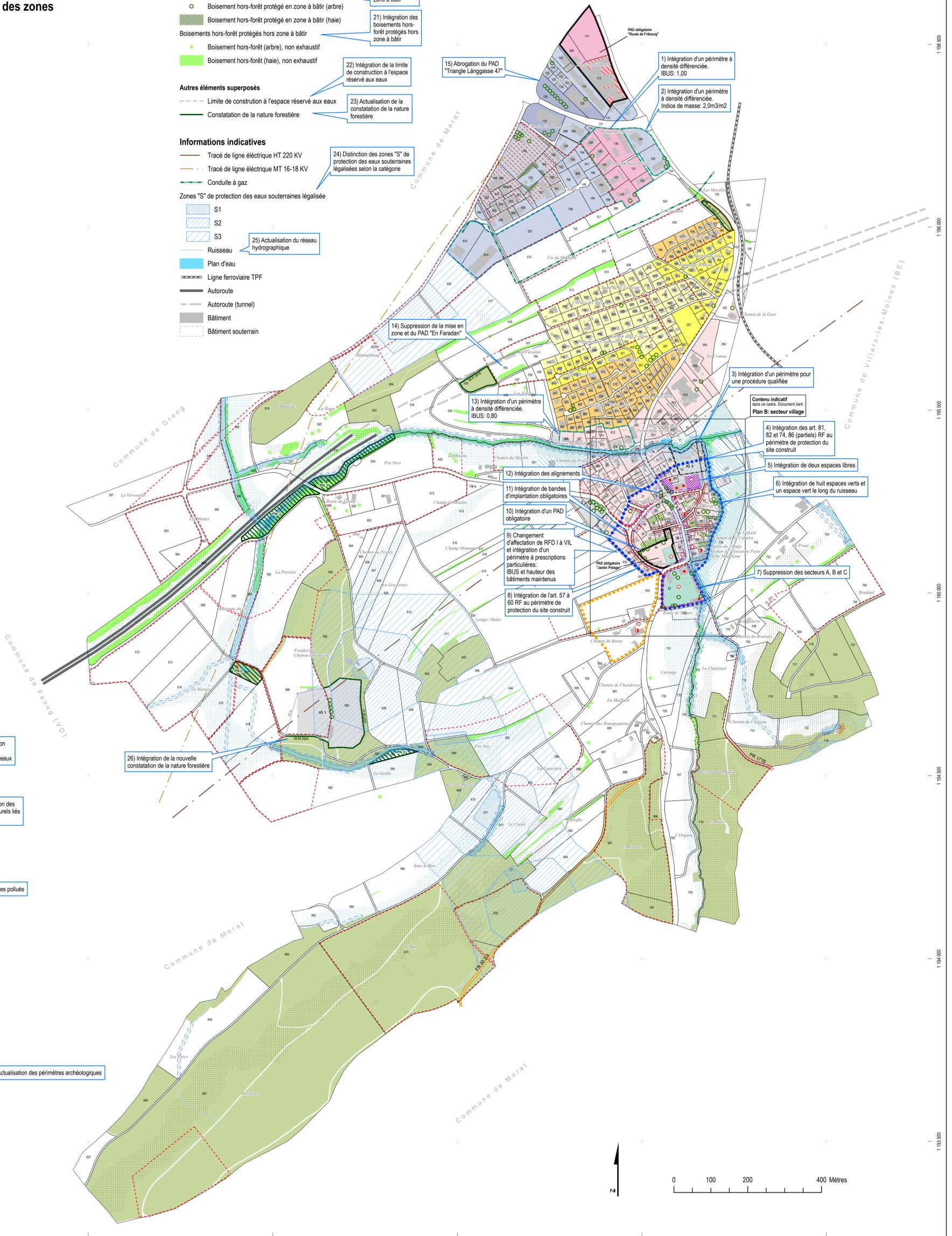
1) Intégration d'un périmètre à densité différenciée. IBUS: 1.00

16) Intégration de l'espace réservé aux eaux

17) Distinction des dangers naturels liés à l'eau

18) Intégration des sites pollués

19) Actualisation des périmètres archéologiques



Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle faible densité I (RFD I)
- Zone résidentielle faible densité II (RFD II)
- Zone résidentielle faible densité III (RFD III)
- Zone mixte (MIX)
- Zone de commerces (COM)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone château (CHÂT)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Aire forestière (FOR)

Eléments superposés

Secteurs superposés

Espaces pour la préservation du site construit

- Espace vert
- Espace libre
- Espace réservé aux eaux

Secteurs de dangers naturels liés aux instabilités

- Secteur de danger naturel indicatif

Secteurs de dangers naturels liés à l'eau

- Danger élevé
- Danger moyen
- Danger faible
- Danger indicatif
- Danger résiduel

Sites pollués

- Aire d'exploitation
- Site de stockage
- Butte de tir

Périmètre superposés / alignements

- Alignement (distance à la route)
- Bande d'implantation obligatoire
- PAD obligatoire
- Procédure qualifiée
- Périmètre à prescriptions particulières
- Périmètre à densité différenciée
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre d'abords d'immeubles protégés
- Périmètre archéologique
- Zone de protection de la nature (PN)